

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 2457

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Marsaud

à l’amendement n° 1449 (Rect) de Mme Ronceret

ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.